

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 15-2024**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Rte de Chenaule, partie Sud

Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal

Crédit demandé CHF 3'026'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
3. Situation géographique des travaux	3
4. Archéologie	4
5. Etat des réseaux et descriptif des travaux projetés.....	4
5.1. Réseau des routes.....	4
5.2. Réseau d'évacuation des eaux.....	5
5.3. Réseau d'électricité basse tension.....	6
5.4. Infrastructures privées communales	6
5.5. Réseaux tiers.....	7
6. Demande de crédit et de financement	7
6.1. Résumé des coûts	7
6.2. Prestations du personnel communal	8
7. Conséquences financières	9
7.1. Incidences sur le personnel	9
7.2. Charges d'exploitation	9
7.3. Charges d'amortissement	9
7.4. Charges d'intérêts.....	10
7.5. Revenus supplémentaires.....	10
7.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	10
8. Procédures.....	11
8.1. Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers et urbains	11
9. Planification des travaux.....	14
10. Développement durable.....	14
10.1. Dimension économique	14
10.2. Dimension environnementale.....	14
10.3. Dimension sociale.....	14
11. Communication	15
12. Programme de législature.....	15
13. Conclusions.....	16

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de **CHF 3'026'000.00 TTC** afin de financer des travaux à la rte de Chenaule pour le renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, l'extension du réseau d'électricité basse tension, la réfection des infrastructures routières ainsi que le transfert de la route du domaine privé au domaine public communal.

2. Contexte

Des travaux de renouvellement de la couche de roulement ont été entrepris en 2007 afin de prolonger d'environ dix ans la durée de vie de la rte de Chenaule. Il devient maintenant indispensable de procéder à la réfection de la couche de surface (remplacement des couches de roulement et de liaison) sur la partie sud de cet axe reliant les routes cantonales des Monts-de-Lavaux et d'Oron (tronçon situé dans les bois de la Chenaule).

Ce projet offre l'opportunité d'adapter le statut foncier de cette route. Rattachée au domaine privé communal, celle-ci est catégorisée comme un sentier forestier. Cela ne correspond pas à son utilisation réelle puisqu'il y circule en moyenne 3'200 véhicules par jour et qu'elle constitue l'unique liaison motorisée entre les Monts-de-Pully et la partie urbanisée de la Commune. Il est donc prévu de procéder à la décadastration de l'emprise de la route et à son transfert au domaine public communal.

3. Situation géographique des travaux

Le périmètre des travaux figure en jaune sur le plan ci-après. Il s'étend de l'intersection avec la rte des Monts-de-Lavaux (RC 773) jusqu'au pont surplombant l'autoroute RN 09 (ouvrage non compris dans le présent projet). Le parking du parcours Vita en fait également partie.



Périmètre des travaux

4. Archéologie

L'emprise des futurs travaux se situe en dehors de toute zone archéologique.

5. Etat des réseaux et descriptif des travaux projetés

5.1. Réseau des routes

5.1.1. Réseau existant

La chaussée est de façon générale en mauvais état. Un important réseau de fissures transversales et longitudinales s'observe tout au long du tronçon, ainsi qu'un affaissement prononcé des rives. Par endroit, la couche de roulement est entièrement arrachée, et des résurgences d'eau provenant des couches inférieures de la chaussée apparaissent. Ces dégradations engendrent des risques sur le plan de la sécurité routière, comme une étude conduite par une entreprise spécialisée l'a confirmé.

5.1.2. Réseau projeté

La Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) prévoit de réaliser les travaux suivants :

- reconstruction et développement du réseau de récolte des eaux de surface ;
- création d'un réseau de drainages localisés, d'un diamètre de 160 mm, à une profondeur d'environ 70 cm ;
- élargissements ponctuels de la route aux endroits stratégiques ;
- réfection des dix premiers centimètres de la couche supérieure de la chaussée avec un revêtement adapté aux conditions locales ;
- réfection des sept premiers centimètres de la couche supérieure du trottoir sur la partie nord du tronçon ;
- renouvellement du marquage et du balisage ;
- mise aux normes des glissières de sécurité ;
- démarches administratives pour la décadastration de la surface routière et transfert au domaine public communal.

5.1.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	1'351'000.00
Signalisation et marquage	CHF	29'000.00
Frais mandataires tiers (géomètre, géotechnicien, etc.)	CHF	31'000.00
Sous-total	CHF	1'411'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	141'000.00
Total HT	CHF	1'552'000.00
TVA 8.1 %	CHF	126'000.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	1'678'000.00

5.2. Réseau d'évacuation des eaux

5.2.1. Réseau existant

Le réseau de récolte des eaux claires est principalement composé de collecteurs en béton d'un diamètre de 300 mm. Ceux-ci sont en mauvais état et ont une capacité insuffisante pour recevoir les eaux de surface de la chaussée.

5.2.2. Réseau projeté

La DTSI prévoit les travaux suivants :

- sur la partie basse depuis la rte des Monts-de-Lavaux, création d'un collecteur d'un diamètre de 400 mm, sur une longueur d'environ 250 m, à une profondeur approximative de 1.5 m ;
- sur le reste du tronçon, création d'un collecteur d'un diamètre de 315 mm, sur une longueur d'environ 540 m, à une profondeur approximative pouvant aller jusqu'à 3.5 m ;
- reprise des conduites et des drainages existants dans le terrain ;
- construction d'un ouvrage brise-énergie en aval du nouveau collecteur afin de limiter la vitesse des rejets dans le milieu récepteur.

5.2.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	807'000.00
Frais mandataire tiers (hydraulicien)	CHF	5'000.00
Sous-total	CHF	812'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	81'000.00
Total HT	CHF	893'000.00
TVA 8.1 %	CHF	73'000.00
Total général réseau d'évacuation des eaux (TTC)	CHF	966'000.00

5.3. Réseau d'électricité basse tension

5.3.1. Réseau existant

Il n'y a pas de réseau électrique sur ce tronçon. Par opportunité, une nappe de tubes en polyéthylène sera posée sous la route. Elle permettra de réaliser de nouveaux raccordements électriques si cela devait s'avérer nécessaire à l'avenir, mais aussi de relier les Monts-de-Pully au réseau de fibre optique communal.

5.3.2. Réseau projeté

La DTSI prévoit les travaux suivants :

- sur toute la longueur du projet, pose de deux tubes d'un diamètre de 100 mm à une profondeur d'environ 80 cm ;
- création de trois chambres de tirage avec éléments en béton préfabriqués et couvercle en fonte à une profondeur d'environ 1.5 m.

5.3.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	149'000.00
Sous-total	CHF	149'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	14'000.00
Total HT	CHF	163'000.00
TVA 8.1 %	CHF	14'000.00
Total général réseau d'électricité basse tension (TTC)	CHF	177'000.00

5.4. Infrastructures privées communales

5.4.1. Infrastructures existantes

La chambre de vannes au nord du cimetière ainsi que l'alimentation de la fontaine au sud du parking du parcours Vita sont vétustes et en mauvais état. De plus, l'emplacement actuel de la fontaine, de l'autre côté de la chaussée, n'est pas judicieux.

Enfin, la partie supérieure du revêtement du parking précité est dans un état de dégradation avancé.

5.4.2. Travaux projetés

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) et la DTSI prévoient de réaliser les travaux suivants :

- reconstruction de la chambre de vannes avec des éléments en béton préfabriqués et couvercle en fonte à une profondeur d'environ 1.5 m ;
- remplacement et prolongement de la conduite d'alimentation de la fontaine par un tube d'un diamètre de 32 mm à une profondeur d'environ 1 m ;
- déplacement de la fontaine de l'autre de côté de la chaussée au droit du parking du parcours Vita ;
- réfection des sept premiers centimètres de la couche supérieure du parking ;
- renouvellement du marquage des places de parc.

5.4.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	166'000.00
Marquage	CHF	2'000.00
Appareillage, conduites et main-d'œuvre	CHF	5'000.00
Sous-total	CHF	173'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	16'000.00
Total HT	CHF	189'000.00
TVA 8.1 %	CHF	16'000.00
Total général infrastructures privées communales (TTC)	CHF	205'000.00

5.5. Réseaux tiers

Il n'y a pas de travaux prévus sur les réseaux tiers dans le cadre de ce chantier.

6. Demande de crédit et de financement

Il s'agit d'un crédit total de **CHF 3'026'000.00 TTC** que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

6.1. Résumé des coûts

Réseau des routes	CHF	1'678'000.00
Réseau d'évacuation des eaux	CHF	966'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	177'000.00
Infrastructures privées communales	CHF	205'000.00
Total général (TTC)	CHF	3'026'000.00

Ces montants ont été calculés en fonction de devis estimatifs établis par la DTSI sur la base des prix du marché.

Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'évacuation des eaux et d'électricité basse tension seront financés, a posteriori, par leurs taxes respectives. Ce crédit sera financé en totalité ou en partie par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale et si nécessaire, pour le solde, en recourant à un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Prévus au plan des investissements 2023-2027 (PI), les travaux avaient un coût estimé jusqu'ici à un montant total de CHF 2'780'000.00 TTC réparti de la façon suivante :

Réseau des routes	CHF	1'200'000.00
Réseau d'évacuation des eaux	CHF	1'200'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	220'000.00
Réseau d'eau potable (infrastructures privées communales)	CHF	160'000.00
Total général (TTC, TVA 7.7 %)	CHF	2'780'000.00

La différence entre les coûts estimés lors des études préliminaires et les coûts présentés dans le présent préavis s'explique par l'ajout d'un réseau de drainage – apparu nécessaire en cours d'étude – et par les modifications suivantes apportées au projet d'évacuation des eaux :

- augmentation de la section du collecteur d'eaux claires de 315 à 400 mm sur une longueur d'environ 250 m ;
- ajout d'une chambre brise-énergie en aval du réseau ;
- augmentation des profondeurs de fouille sur une longueur d'environ 200 m dans la partie nord du tracé.

Cette différence est également due à une légère augmentation du périmètre initial, avec les ajouts suivants :

- traversée de la rte des Monts-de-Lavaux ;
- amorces d'accès (cimetière, refuge forestier et Bois-Trépay).

6.2. Prestations du personnel communal

Les principales prestations internes du personnel communal nécessaires à la réalisation de ce projet peuvent être synthétisées comme suit :

- En phase projet : planification générale, synthèse des besoins des différents services, établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, travaux administratifs, prestations d'évaluation des entreprises et propositions d'adjudications.
- En phase exécution : direction des travaux, relevés des ouvrages exécutés, contrôle permanent des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

Les montants de ces prestations sont répartis comme suit :

	Entité Travaux, Infrastructures et exploitation (SI) et Domaines [CHF TTC]	Entité Infrastructures et exploitation (SI) [CHF TTC]
Réseau des routes		
Pilotage général par le chef de projet : 15 % du total du chapitre 5.1.3	252'000.00	
Réseau d'évacuation des eaux		
Pilotage par le chef de projet et suivi par le chef d'exploitation : 7 % du total du chapitre 5.2.3	68'000.00	
Contrôle des canalisations		19'500.00

Réseaux d'électricité basse tension		
Pilotage par le chef de projet et suivi par le chef d'exploitation : 7 % du total du chapitre 5.3.3	12'000.00	
Contrôle, suivi et câblage		14'000.00
Infrastructures privées communales		
Pilotage par le chef de projet et suivi par le chef d'exploitation : 7 % du total du chapitre 5.4.3	14'000.00	
Réseau provisoire		10'500.00
Sous-totaux	346'000.00	44'000.00
Total général	390'000.00	

Ces prestations représentent 12.9 % du montant du préavis et seront assurées par le personnel de la DTSl. Elles sont indiquées ici pour mémoire et ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

7. Conséquences financières

Les travaux mentionnés dans le présent préavis auront des incidences sur les futurs budgets de la Commune. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, des explications relatives à ces dernières.

7.1. Incidences sur le personnel

Les travaux mentionnés dans le présent préavis seront réalisés par le personnel actuel de l'Administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces travaux.

7.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ne seront pas modifiées par cette réalisation.

7.3. Charges d'amortissement

Les coûts des travaux prévus dans ce préavis se répartissent de la façon suivante :

Désignation	Montant en CHF TTC	Durée d'amortissement
Réseau des routes	1'678'000.00	40 ans
Réseau d'évacuation des eaux	966'000.00	60 ans
Réseau d'électricité basse tension	177'000.00	40 ans
Réseau d'eau potable (infrastructures privées communales)	205'000.00	60 ans
Total TTC	3'026'000.00	

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissement annuel en CHF
430.3311	Réseau des routes	42'000.00
460.3311	Réseau d'évacuation des eaux	16'100.00
823.3329	Réseau d'électricité basse tension	4'400.00
310.3329	Réseau d'eau potable (infrastructures privées communales)	3'400.00

7.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 3 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 45'390.00 par année.

7.5. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne générera aucun revenu supplémentaire.

7.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	65'900.00	65'900.00	65'900.00	197'700.00
Charges intérêts	45'400.00	45'400.00	45'400.00	45'400.00	45'400.00	227'000.00
Total charges suppl.	45'400.00	45'400.00	111'300.00	111'300.00	111'300.00	424'700.00
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
Total net	45'400.00	45'400.00	111'300.00	111'300.00	111'300.00	424'700.00

8. Procédures

8.1. Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers et urbains

8.1.1. Examen préalable par la Direction générale de la mobilité et des routes

Le projet a été transmis le 25 juillet 2022 à la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR) pour examen préalable.

Le 12 décembre 2022, la DGMR a émis un préavis positif avec des remarques techniques usuelles qui n'ont pas été de nature à modifier le projet.

8.1.2. Enquête publique pour les aménagements routiers

Les nouveaux aménagements routiers, les modifications foncières qui en découlent ainsi que la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux ont été mis à l'enquête publique du 17 janvier au 17 février 2023.

Deux oppositions et une observation ont été consignées sur les feuilles d'enquête ou envoyées à la Municipalité dans les délais et ainsi jugées recevables.

Conformément à l'art. 40 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après LATC), toutes les personnes ayant formulé une opposition ou une observation lors de la mise à l'enquête ont eu l'opportunité d'être entendues.

Le chapitre 8.1.2.1. traite des oppositions et de l'observation devant faire l'objet d'une détermination par le Conseil communal, conformément à l'art. 42 LATC.

8.1.2.1. Proposition de réponse aux oppositions et à l'observation

8.1.2.1.1 Opposition de Helvetia Nostra, case postale, 1820 Montreux

Détermination de la Municipalité

Abattage d'arbres

- Le Règlement communal sur la protection des arbres et le Plan de classement des arbres du 26 juillet 2004 sont mentionnés sur la page de titre du dossier d'enquête publique. Or, le projet ne prévoit pas d'abattage d'arbre à proprement parler mais la suppression de cinq souches situées à proximité directe de la chaussée existante. Leur recensement figure sur les plans n^{os} 655-201 Situation et coupes – Secteur 1 (4 pces) et 655-202 Situation et coupes – Secteur 2 (1 pce). Ces suppressions sont nécessaires pour permettre aux véhicules de se croiser sans devoir freiner brusquement, comme c'est le cas aujourd'hui. Comme mentionné dans le rapport technique, ces améliorations routières doivent permettre de pallier le déficit de sécurité identifié par l'audit effectué par la société Swisstraffic SA.
- Le projet mis à l'enquête publique a préalablement obtenu le préavis positif de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Dans le cadre de cette consultation, la division Inspection cantonale des forêts n'a pas relevé d'erreur ou émis de demande d'adaptation du projet en lien avec ces suppressions de souches d'arbre.

8.1.2.1.2 *Opposition de l'Association PUHI, bd de la Forêt 31, 1009 Pully*

Détermination de la Municipalité

Remarque 1 : Accès aux mémoires techniques (livrables des mandataires spécialisés)

- Le rapport technique permet de regrouper l'ensemble des informations et des données qui ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration du projet déposé à l'enquête publique. Ce document de synthèse vise à être compréhensible par un large public, raison pour laquelle les rapports issus de nos différents mandataires spécialisés ne sont pas joints au dossier mis en consultation.

Remarque 2 : Impact de la décadastration

- Comme mentionné au chapitre 6.1 du rapport technique, le renouvellement de cette route est l'occasion de clarifier son statut en la faisant passer du domaine privé au domaine public communal. Aucun impact n'a été identifié à ce jour.

Remarque 3 : Impact sur la végétation

- Le Règlement communal sur la protection des arbres et le Plan de classement des arbres du 26 juillet 2004 sont mentionnés sur la page de titre du dossier d'enquête publique. Or, le projet ne prévoit pas d'abattage d'arbre à proprement parler mais la suppression de cinq souches situées à proximité directe de la chaussée existante. Leur recensement figure sur les plans n^{os} 655-201 Situation et coupes – Secteur 1 (4 pces) et 655-202 Situation et coupes – Secteur 2 (1 pce). Ces suppressions sont nécessaires pour permettre aux véhicules de se croiser sans devoir freiner brusquement, comme c'est le cas aujourd'hui. Comme mentionné dans le rapport technique, ces améliorations routières doivent permettre de pallier le déficit de sécurité identifié par l'audit effectué par la société Swisstraffic SA.
- Le projet mis à l'enquête publique a préalablement obtenu le préavis positif de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Dans le cadre de cette consultation, la division Inspection cantonale des forêts n'a pas relevé d'erreur ou émis de demande d'adaptation du projet en lien avec ces suppressions de souches d'arbre.
- En ce qui concerne la renonciation de constatation de la nature forestière, il a été omis de préciser qu'elle portait sur un relevé sur site. La division Inspection cantonale des forêts, étant donné la précision numérique de la mensuration cadastrale dans ce secteur, a renoncé à une constatation de la nature forestière in situ. Cependant, un plan de constatation de nature forestière a tout de même été établi par un géomètre comme mentionné au chapitre 6.2 du rapport technique.

Remarque 4 : Sécurité routière

- Les surlargeurs prévues dans le projet sont ponctuelles et permettent aux véhicules de se croiser sans devoir freiner brusquement, comme c'est le cas aujourd'hui. Comme mentionné dans le rapport technique, ces améliorations routières doivent permettre de pallier le déficit de sécurité identifié par l'audit effectué par la société Swisstraffic SA. L'augmentation totale de la surface carrossable prévue est de 2.9 %, soit une superficie de 138 m² sur les 4'770 m² de chaussée qui seront réfectionnés à la rte de Chenaule. Dès lors, on ne peut pas considérer ces surlargeurs comme étant une mesure générale favorisant une amélioration du confort, mais bien comme une mesure répondant à un besoin sécuritaire.
- Au sujet de la signalisation « Passage de gibier », il est ressorti lors de l'étude de projet que celle-ci est en effet nécessaire mais n'existe pas aujourd'hui. Cette signalisation spécifique sera dès lors mise en place dans le cadre de ces travaux.

Remarque 5 : Réseau de fibre optique

- Ces travaux offrent l'opportunité de répondre au besoin d'extension du réseau de fibre optique (ci-après FO) exploité par l'administration communale. En effet, un important projet lancé depuis plusieurs années déjà doit permettre de relier l'ensemble des bâtiments publics à ce réseau FO. Le bâtiment des forestiers-bûcherons, auquel on accède par la rte de Chenaule, bénéficiera par exemple de ce raccordement.

8.1.2.1.3 Observation de Mme Evelyne Campiche Rüegg, ch. du Liaudoz 34, 1009 Pully

Détermination de la Municipalité

Remarque 1 : Choix du revêtement pour le parking du parcours Vita

Le parking du parcours Vita n'étant pas modifié par le projet (celui-ci ne prévoit qu'une simple réfection de son revêtement), il ne figure pas dans le dossier d'enquête. Toutefois, il est bien fait mention dans le rapport technique, au point 5.2.2, de nos intentions de renouvellement dans ce secteur en raison de la vétusté de cette installation. Le choix du revêtement s'inscrit dans une logique de minimiser les coûts en ne remplaçant que les sept premiers centimètres d'épaisseur de l'enrobé bitumeux sans toucher au reste de l'infrastructure routière existante. L'utilisation de copeaux de bois, dont il est fait mention dans votre observation, n'est pas adaptée dans le cadre d'une exploitation de stationnement permanente. Les inconvénients principaux sont les suivants :

- impossibilité d'utilisation du parking en cas d'averse, ainsi qu'en période de pluie prolongée et d'enneigement ;
- le risque d'ornièrage demanderait un entretien régulier et coûteux du parking par les services de voirie et forestier de la Ville (ajout de copeaux et réglage du niveau carrossable) ;
- en cas de fuite d'huile, de carburant ou d'autres types de fluide provenant de véhicules stationnés, ces produits seraient directement absorbés par le terrain et entraîneraient un risque élevé de pollution des sols.

Remarque 2 : Largeur de la chaussée

- Les surlargeurs prévues dans le projet sont ponctuelles et permettent aux véhicules de se croiser sans devoir freiner brusquement, comme c'est le cas aujourd'hui. Comme mentionné dans le rapport technique, ces améliorations routières doivent permettre de pallier le déficit de sécurité identifié par l'audit effectué par la société Swisstraffic SA. L'augmentation totale de la surface carrossable prévue est de 2.9 %, soit une superficie de 138 m² sur les 4'770 m² de chaussée qui seront réfectionnés à la rte de Chenaule. Dès lors, on ne peut pas considérer ces surlargeurs comme étant une mesure générale favorisant une amélioration du confort, mais bien comme une mesure répondant à un besoin sécuritaire.
- Le projet ne prévoit pas de pourvoir ce tracé de trottoir, ni de bande cyclable. En créer impliquerait un élargissement important de la chaussée, incompatible avec l'objectif de minimiser l'impact de ce tronçon de route sur la forêt. Des itinéraires alternatifs existent à proximité permettant aux piétons et aux cyclistes de rejoindre les Monts-de-Pully depuis la route des Monts-de-Lavaux en dehors du trafic motorisé (chemins du Bois Trepay et des Raforts).
- En ce qui concerne la limite de vitesse aujourd'hui autorisée jusqu'à 80 km/h, le projet ne prévoit pas de changement de régime, ceci en raison des vitesses réelles constatées sur site qui sont bien inférieures à la valeur légale. Les caractéristiques géométriques de cette route contraignent en effet les usagers à réduire drastiquement leur vitesse. Toutefois, plusieurs riverains des Monts-de-Pully ayant émis le désir d'un abaissement de la vitesse dans ce secteur lors d'une séance d'information qui s'est déroulée le 13 mai 2024, ce point

sera réévalué dans le cadre du présent projet et mis en œuvre dès la réouverture de cette route à la circulation, ceci sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

9. Planification des travaux

Le démarrage du chantier est prévu pour le mois de novembre 2024, directement à la suite des travaux de réfection du pont de Chenaule réalisés par l'Office fédéral des routes (ci-après OFROU). La durée des travaux est estimée à neuf mois ; elle sera affinée en fonction du planning de l'entreprise adjudicataire.

Pendant la durée des travaux, les accès au cimetière des Monts-de-Pully ainsi qu'au parcours Vita seront maintenus, soit par le nord, soit par le sud, en fonction des étapes du chantier.

10. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

10.1. Dimension économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- la nécessité pour une ville de posséder de bonnes infrastructures (eaux, énergies et communication) ;
- la synergie des interventions de tous les services a pour conséquence une optimisation des coûts de renouvellement des infrastructures.

10.2. Dimension environnementale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- les travaux généreront inévitablement des déchets. Les matériaux pouvant l'être seront recyclés ;
- les critères d'adjudication des travaux prennent en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et aux contraintes environnementales.

10.3. Dimension sociale

- les travailleurs seront soumis aux directives de la Suva.

La Ville de Pully exige une carte professionnelle permettant de s'assurer qu'ils sont bien inscrits auprès d'une caisse de compensation AVS, que les charges sociales sont payées, que les permis de travail sont valables et que l'entreprise respecte les conditions de travail applicables fixées par les conventions collectives de travail (CCT).

11. Communication

Une séance publique d'information a été organisée le 13 mai 2024 en collaboration avec l'OFROU afin de présenter aux riverains le périmètre du chantier communal ainsi que celui lié à la réfection du pont de Chenaule.

Comme à l'accoutumée, le déroulement des travaux sera présenté aux riverains lors d'une séance d'information qui aura lieu un mois avant leur démarrage, soit dans le courant du mois d'octobre 2024.

Finalement, le site Internet de la Ville de Pully sera mis à jour et les riverains seront avisés par le biais de circulaires aussi souvent que nécessaire.

12. Programme de législature

Les travaux présentés dans ce préavis répondent aux objectifs suivants du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité :

- renouveler les infrastructures souterraines selon les priorités définies dans le plan des investissements.

13. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 15-2024 du 7 août 2024,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, d'extension du réseau d'électricité basse tension, de réfection des infrastructures routières et du transfert au domaine public communal de la rte de Chenaule, soumis à l'enquête publique du 17 janvier au 17 février 2023 ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de **CHF 3'026'000.00 TTC** destiné à financer les travaux à la rte de Chenaule pour le renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, l'extension du réseau d'électricité basse tension, la réfection des infrastructures routières ainsi que le transfert de la route au domaine public communal, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
 - c) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
 - d) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux infrastructures privées et communales.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 août 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner

Annexes :

- Deux oppositions et une observation
- En raison de leur quantité et de leur taille, les documents supplémentaires et des plans détaillés seront :
 - présentés aux membres de la Commission ad hoc ;
 - affichés lors de la séance du Conseil communal ;
 - disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.